COMMUNE DE DOMONT

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 33

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 22 juin 2018, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT Adjoints au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Madame Judith SOLARZ, Madame Christèle REYTIER, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Monsieur Gérard BABLON, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE, Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Laurent GUIDI, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Gérard BABLON, jusqu'à son arrivée à 19h38
Madame Marie-France MOSOLO, Maire Adjointe, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur Jean-Claude HERBAUT
Monsieur Fabrice FLEURAT Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Françoise MULLER
Monsieur Hervé COMMO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Christian GAY-PELLIER, jusqu'à son arrivée à 19h23
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale Pouvoir à Monsieur Patrick BRISSET
Madame Julie LOISEAU, Conseillère municipale, Pouvoir à Madame Judith SOLARZ
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Rolande RODRIGUEZ
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Jean-François AYROLE
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles ABEHASSERA

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 29 mars 2018

ADOPTE à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2018.

2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2018-020 au numéro DEC-2018-059)

Décision n° 2018-020 *(23.01.2018)* : portant attribution du marché MP 18006 ayant pour objet « aménagement des locaux ex-CPAM – maçonnerie »

- A la société CIF REHABILITATION (95560 BAILLET EN FRANCE),
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 27 458.95 €uros

Décision n° 2018-021 *(15.03.2018)* : Annule la décision DEC 2018-016 où l'entreprise retenue pour le marché MP 18006 alors n'était pas en mesure de fournir les attestations URSSAF pour lui attribuer le marché.

Décision n° 2018-022 *(24.01.2018)* : portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150 € de Monsieur WINTERSTEIN

Décision n° 2018-023 (15.03.*2018*) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Madame ALVES MARTINS pour la période du 16 mars 2018 au 16 mai 2018 pour un bail précaire suite à une situation d'urgence.

Décision n° 2018-024 (19.02.*2018*) : portant délégation du droit de préemption urbain au profit de l'établissement public foncier d'Ile de France – Déclaration d'intention d'aliéner – 78 avenue Jean Jaurès à Domont (Restaurant le Mont Fuji)

Décision n° 2018-025 (16.03.2018) : portant avenant n°2 de prolongation à la délégation de service public – marché communal de Domont pour assurer la gestion du marché communal les 18, 22, 25 et 29 mars 2018

Décision n° 2018-026 (09.*02.2018*) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Madame ANDRIEU, ancienne sœur carmélite, pour la période du 02 avril au 02 octobre 2018 pour le 1 rue de la République dont est propriétaire la commune.

Décision n° 2018-027 (12.*02.2018*) : portant signature d'un avenant de prolongation à la promesse de vente entre la commune de Domont et Monsieur ZABAR jusqu'au 5 juin 2018 car la promesse de vente est liée à une condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire définitif purgé de tout recours et retrait

Décision n° 2018-028 (*13.02.2018*) : portant signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SIAH et la ville dans le cadre du dévoiement du réseau relatif à l'opération Cœur de ville

Décision n° 2018-029 (14.02.2018) : portant attribution du marché MP 18003 ayant pour objet « fourniture de fuel pour la Ville de Domont »

- A la société DYNEFF (34060 MONTPELLIER),
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 55 000 €uros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-030 (*19.02.2018*) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Madame CHELTIEL, ancienne institutrice, pour la période du 01 avril au 30 septembre 2018 pour un bien situé 30 avenue Curie afin de lui permettre de prendre le temps de se reloger car elle est retraitée désormais.

Décision n° 2018-031 (04.04.2018) : portant déclaration sans suite du marché MP 17034 ayant pour objet la « création de plateaux surélevés avenue A. Briand » pour motif d'intérêt général.

Décision n° 2018-032 (04.04.*2018*) : portant déclaration sans suite du marché MP 17024 ayant pour objet la « Téléphonie/ Accès au réseau et acheminement du trafic entrant, services annexes (services liés aux accès, matériel en location), abonnements et coûts annexes, acheminement de communications » pour motif d'intérêt général.

Décision n° 2018-033 (04.04.*2018*) : portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150 € de Monsieur Michel WINTERSTEIN

Décision n° 2018-034 (12.04.2018) : signature d'un avenant n°3 au marché subséquent n° AO_2016_01_sub_1 – lot n° 2 concernant la fourniture et acheminement d'électricité aux équipements de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – tarifs bleus C5 car compte tenu de la restitution à la commune par la CA Plaine Vallée de plusieurs équipements, il devient nécessaire que le règlement des factures afférentes par la commune soit facilité et de procéder à l'adoption d'un avenant au contrat de Plaine Vallée (lot 2) « Fourniture et acheminement d'électricité aux équipements de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée ».

Décision n° 2018-035 (12.04.2018) : portant signature d'un avenant n° 3 au marche subséquent n° AO_2016_01_sub_1 – lot n° 1 concernant la fourniture et acheminement d'électricité aux équipements de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – tarifs jaunes et verts C1 à C4. Il s'agit du même processus que pour la décision n° 2018-034 sauf qu'il s'agit là d'autres tarifs. Les contrats DIRECT ENERGIE comportent en effet un code couleurs selon l'heure d'utilisation de l'électricité.

Décision n° 2018-036 (02.03.2018) : portant signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la commune et la société ALPHA PROMOTION à compter du 1er avril 2018 et pour une durée de 6 mois pour une bulle de vente située Rond-Point Verdun (angle de la rue de l'Indépendance et de l'avenue Jean Jaurès)

Décision n° 2018-037 (16.04.2018) : portant exercice du droit de préemption urbain concernant un bien cadastré AV 94 et AV 96 sis 1 rue Madame Veuve Cousin au prix de 190 000 €

Décision n° 2018-038 (26.04.2018) : portant signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association les pétar'ardentes pour l'exposition de véhicules d'époque

Décision n° 2018-039 (26.04.2018) : ANNULE

Décision n° 2018-040 (26.04.2018) : portant décision d'attribution du marché MP 18005 relatif aux travaux de requalification de la rue André Nouet à la société COCHERY

- A la société COCHERY Ile de France (95480 PIERRELAYE)
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 253 991,55 €uros

Décision n° 2018-041 (26.04.2018) : portant décision d'attribution du marché MP 18004 relatif à la fourniture de carburant pour la Ville

- A la société EG Retail (France) SAS 5 95806 Cergy-Pontoise Cedex)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 70 000 €uros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-042 (26.04.2018) : portant décision d'attribution du marché MP 18011 relatif à l'entretien des terrains de sport en surfaces engazonnées et synthétiques

- A la société SOTREN SAS (21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 40 000 €uros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-043 (07.05.2018) : portant modification de l'arrêté créant une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des produits (boissons, gâteaux snack…) lors de la fête de l'enfance qui aura lieu le 23 juin 2018

Décision n° 2018-044 (03.05.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de DOMONT et Monsieur DOMAN au 1 chemin du Beursillon pour une période de 6 mois à compter du 2 mai 2018

Décision n° 2018-045 (04.05.2018) : portant signature de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier sis au 6 rue des Poiriers entre la commune de DOMONT et Madame Sévérine GIROUD pour une période de 3 mois à compter du 1 mai 2018

Décision n° 2018-046 (16.05.2018) : portant attribution du marché MP 18010 relatif à l'élagage en rideau des arbres de la commune

- A la société S.A.M.U (78000 VERSAILLES)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 40 000 €uros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-047 (16.05.2018) : portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150 euros de Monsieur WINTERSTEIN en date du 02 mai 2018

Décision n° 2018-048 (16.05.2018) : portant d'attribution du marché MP 18002 relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux – Lot 1 : volets – stores -rideaux

- A la société L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 60 000 €uros

- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-049 (16.05.2018) : portant exercice du droit de préemption urbain concernant le bien cadastré AB 106 – ZONE UG sis lieu-dit « Manine » au prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 €)

Décision n° 2018-050 (23.05.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de DOMONT et Monsieur YABAS au 60 rue de la République pour une période de 6 mois à compter du 1 juin 2018

Décision n° 2018-051 (30.05.2018) : portant signature d'un avenant n° 1 au marche MP15032 – lot n° 2 produits surgelées – lot n°3 viande fraîche – afin d'acter de la dissolution de la société DAVIGEL et sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018

Décision n° 2018-052 (30.05.2018) : portant signature d'un avenant n° 1 au marche MP17029 – lot n° 4 « petit travaux d'entretien et d'urgence : clôture » avec la l'entreprise SARL SP CREA (95560 MAFFLIERS) afin de supprimer l'article 1.11.1 du Règlement de Consultation : retenue de garantie. Le montant des travaux étant faibles, cet article n'est pas approprié à ce marché.

Décision n° 2018-053 (30.05.2018) : portant signature d'un avenant n° 1 au marche MP17018 – lot n° 12 « petit travaux d'entretien et d'urgence : électricité » avec la l'entreprise SARL ASET (95880 ANDILLY) afin de supprimer l'article 1.11.1 du Règlement de Consultation : retenue de garantie. Les montants des travaux étant faibles, cet article n'est pas approprié à ce marché.

Décision n° 2018-054 (28.05.2018) : portant signature d'une convention de mise à disposition pour la ronde cyclotouriste de bâtiments communaux avec l'association USEP du 01 au 02 juin 2018

Décision n° 2018-055 (23.05.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de DOMONT et Madame ANDRIEU au 2 rue Auguste et André Rouzée pour la période du 01 juin 2018 au 31 décembre 2018.

Décision n° 2018-056 (16.05.2018) : portant d'attribution du marché MP 18002 relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux – Lot 1 : volets – stores -rideaux

- A la société L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 60 000 €uros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-057 (29.05.2018) : portant signature d'une convention de mise à disposition du stade des Fauvettes pour l'organisation du championnat d'Ultimate avec l'association UNSS du 04 juin au 08 juin 2018

Décision n° 2018-058 (04.06.2018) : portant signature d'un avenant n°3 au marche MP17018 – lot n° 14 « petits travaux d'entretien et d'urgence : vitrerie » avec la l'entreprise L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE) afin de supprimer l'article 1.11.1 du Règlement de Consultation : retenue de garantie. Les montants des travaux étant faibles, cet article n'est pas approprié à ce marché.

Décision n° 2018-059 (05.06.2018) : portant d'attribution du marché MP 18014 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre : aménagement d'une zone d'activités secteur clinique – (Secteur 3 AU)

- A la société : ETUDIS AMENAGEMENT (94250 GENTILLY)
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant annuel Hors Taxe de : 51 000 €uros
- Le marché est passé pour un délai prévisionnel de 18 mois

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions par Monsieur le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

3) Convention de mise à disposition d'un agent suite au transfert des équipements sportifs de la CAPV à la ville de Domont - N° DEL-2018-047

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à temps non complet d'un agent de la CAPV à la ville de Domont.

4) Approbation du tableau des effectifs - N° DEL-2018- 048

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune au 28 Juin 2018 transmis, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

5) Adhésion à la procédure d'expérimentation de « Médiation Préalable Obligatoire » du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) - DEL-2018-049

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

PRECISE que ces dispositions sont applicables aux recours contentieux susceptibles d'être présentés jusqu'au 18 novembre 2020 à l'encontre des décisions intervenues à compter du 1er jour du mois suivant la signature de la convention avec le CIG. Le cas échéant, dans la limite du délai de 4 ans prévu à l'article 5 précité de la loi du 18 novembre 2016, l'expérimentation sera prolongée au-delà du 18 novembre 2020.

PRECISE que lors des séances du 11 décembre 2017 et 13 avril 2018, le conseil d'administration du CIG de la Grande Couronne a décidé que la mise en œuvre de la médiation ferait l'objet d'une participation financière de la collectivité à hauteur de 49,80 € par heure d'intervention du CIG, entendue comme temps de préparation et de présence passée par la personne physique désignée médiateur.

6) Budget ville : budget primitif 2018 - précisions - N° DEL-2018-050

A l'unanimité, le conseil municipal

APRES avoir pris connaissance de l'observation adressée par le Sous-Préfet du Val d'Oise,

PREND ACTE de la modification apportée à la maquette du budget primitif 2018 de la Ville au niveau du chapitre 001, et que le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 20 130 000,00 €uros
- Section d'investissement : : 11 424 389,69 €uros

7) Budget ville 2018 - Décision Modificative N° 1 - N° DEL-2018-051

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Ville telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

	BP 2018	DM	TOTAL
Section de Fonctionnement	20 130 000,00	+ 39 494,00	20 169 494,00
Section d'Investissement	11 424 389,69	+ 49 186,00	11 473 575,69

8) Révision des tarifs municipaux 2018 / 2019 - N° DEL-2018-052

Par 32 votes POUR et 1 voto ABSTENTION, le conseil municipal,

APPROUVE les tarifs 2018 / 2019 relatifs à la restauration scolaire, aux accueils pré et post scolaires ainsi qu'aux accueils de loisirs, tels qu'arrêtés dans les annexes ci-jointes (*Cf. annexe 1a et 1b*)

APPROUVE les pénalités ou majorations (*Cf. annexe 1a*) concernant le défaut d'inscription avec présence des enfants, aux prestations et services liés aux secteurs scolaires et périscolaires, compte tenu des dérives constatées

APPROUVE les tranches de revenus de la grille des barèmes 2018 / 2019 relatives aux prestations scolaires, périscolaires et jeunesse (*Cf. annexe 1c*)

MAINTIEN le montant des participations familiales fixées pour l'année scolaire 2018 / 2019 pour les mini-séjours, coûts variables selon les capacités contributives des familles, en appliquant le système de grille des barèmes existant pour les activités scolaires et périscolaires (*Cf. annexe 2*)

APPROUVE les tarifs des activités du Service Municipal Jeunesse fixés pour l'année scolaire 2018 / 2019 (*Cf. annexe 3*)

APPROUVE les tarifs 2018 / 2019 relatifs à l'accompagnement à la scolarité (*Cf. annexe 3*)

RAPPELLE que l'accompagnement à la scolarité est exclusivement ouvert aux Domontois

RAPPELLE que cette prestation est découpée en trimestre, afin d'adapter cette offre aux attentes et permettre ainsi de moduler cet accompagnement en fonction des résultats scolaires trimestriels, mesure contribuant à améliorer l'assiduité

APPROUVE la participation forfaitaire pour les actions spécifiques SMJ telles que « Happy Mercredi », cette dernière étant fixée en fonction du nombre de participant à la demi-journée (*Cf. annexe 3*)

APPROUVE les tarifs des buvettes (*Cf. annexe 4*) tenues par les services municipaux lors des fêtes et manifestations organisées par la Ville (Fêtes de l'enfance, SMJ…)

APPROUVE les prix des repas servis aux personnes adultes (*Cf. annexe 5*), à savoir :

- Repas servis aux employés municipaux
- Repas servis aux enseignants
- Portages de repas à domicile
- Repas servis aux invités dans les résidences : tarifs spécifiques comprenant les frais de livraison

MAINTIEN le cadre tarifaire général pour les sorties culturelles ou découvertes à destination des séniors comprenant le repas (*Cf. annexe 5*), tout en y incluant le coût du transport, faisant partie intégrante de la dépense

APPROUVE le tarif de la soirée dansante de fin d'année des séniors à 23,00 Euros (*Cf. annexe 5*)

APPROUVE les tarifs applicables dans le cadre de la foire de Domont et des autres manifestations (*Cf. annexe 6*) notamment afin de tenir compte de la demande et des pratiques de certaines associations dans le cadre de l'organisation des évènements

RAPPELLE que la commune est amenée à conclure des conventions de mise à disposition du domaine public avec divers partenaires, notamment les associations dans le cadre de divers évènements (brocantes, foire…) et les forains lors de la foire de Domont

RAPPELLE que le montant de la redevance d'occupation du domaine public couvre les avantages de toute nature qui sont procurés aux bénéficiaires (emplacements, installations diverses et consommations électriques)

PRECISE que les conventions de mise à disposition du domaine public prévoient une restitution partielle de la redevance perçue, afin de dédommager le bénéficiaire qui s'occupe du recouvrement pour le compte de la Commune

MAINTIEN les tarifs concernant les concessions funéraires du cimetière ainsi que du columbarium et jardin du souvenir (*Cf. annexe 7*)

APPROUVE les tarifs et les modalités de paiement applicables aux locations des salles municipales (*Cf. annexe 8*)

APPROUVE les tarifs de la médiathèque Saint-Exupéry notamment le tarif pour la vente d'ouvrages retirés des collections de la Médiathèque lors des opérations de désherbage ainsi que les modalités de pénalités en cas de non restitution des ouvrages et matériels empruntés (*Cf. annexe 9*)

APPROUVE les tarifs des redevances d'occupation du domaine public : Hors foires, brocantes, animations (*Cf. annexe 10*)

APPROUVE les tarifs liés à la taxe locale sur la publicité extérieure : Publicités, pré-enseignes, enseignes (*Cf. annexe 11*)

MAINTIEN les tarifs des espaces publicitaires dans le guide municipal (*Cf. annexe 12*)

APPROUVE les autres tarifs municipaux : Photocopies, branchements électriques, vente de sel (*Cf. annexe 13*)

MAINTIEN les tarifs concernant les frais de duplication dans le cadre de la communication des documents administratifs (photocopies…) (*Cf. annexe 13*)

PRECISE que les tarifs exposés ci-dessus et annexés, concernant les prestations des services « Enfance » (restauration scolaire, activités scolaires et périscolaires), « Jeunesse » (SMJ) et « Restauration adultes », sont applicables pour l'année scolaire 2018 – 2019, à compter du 3 septembre 2018, jour de rentrée scolaire et jusqu'à ce que le Conseil Municipal décide de procéder à leur révision

PRECISE que tous les autres tarifs modifiés au cours de la présente séance, également exposés ci-dessus et annexés, sont applicables à compter du 1er juillet 2018

RAPPELLE que les autres tarifs concernant notamment certaines occupations du domaine public et les espaces publicitaires ainsi que diverses prestations, ont fait l'objet d'une fixation par délibérations séparées sus mentionnées qui restent applicables jusqu'à une décision de modification

RAPPELLE que les tarifs du transport urbain « Dobus » ont été fixés lors du Conseil Municipal du 26 juin 2015 et restent inchangés

RAPPELLE que la mise à disposition de salles municipales à l'occasion des consultations électorales a fait l'objet d'une décision par délibération n° 2013-120 en date du 2 décembre 2013

9) Versement de subventions aux écoles - dotations scolaires 2018/2019 - N° DEL-2018-053

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les montants de la subvention pour les dotations scolaires transmis,

10) Extension de la Maison de la Petite Enfance subventions Conseil Départemental / Caisse D'allocations Familiales demande de prorogation de délais - N° DEL-2018-054

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental, une prorogation de délai d'une durée d'un an pour permettre de transmettre l'ensemble des justificatifs relatif au paiement des subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande

11) Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'île De France Construction d'équipements d'intérêt local : Equipements sportifs de base - N° DEL-2018-055

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une aide dans le cadre du programme des « Nouvelles ambitions pour le sport en Île de France », conformément au projet de travaux présenté ci-dessous :

Travaux de Création d'un plateau Multi-sports	
Coût HT des travaux	158 000,00 €
Coût TTC des travaux	189 600,00 €
Participation CR IDF (15%) HT	18 000,00 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	

APPROUVE le plan de financement proposé,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de la subvention sollicitée et le taux réellement attribué,

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations,

SOLLICITER l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Régional à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention,

NOTE que cette opération est inscrite au Budget 2018.

12) Rapport 2017 d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile De France - N° DEL-2018-056

A l'unanimité, le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport ci-joint concernant l'utilisation des fonds de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ainsi que du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France au titre de l'année 2017

13) Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 - N° DEL-2018-057

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés et/ou accord cadre selon les modalités fixées dans cette convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

14) Autorisation lancement et signature de la concession de mobiliers urbains pour la commune - N° DEL-2018-058

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le lancement d'une procédure de concession afin d'assurer la fourniture, la pose, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes relatifs à cette procédure.

15) Désignation des membres de la commission pour les jurés d'assises -- N° DEL-2018-059

A l'unanimité, le conseil municipal,

DESIGNE les membres suivant à la commission pour les jurés d'assises :

- Monsieur Jean-François AYROLE
- Monsieur Régis PONCHARD
- Madame Marie-France MOSOLO
- Madame Judith SOLARZ
- Monsieur Didier SOAVI

16) Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme – objectifs poursuivis et modalités de la concertation – - N° DEL-2018-060

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de prescrire la révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Domont,

DECIDE de prendre en considération les objectifs énoncés ci-dessus,

DECIDE de procéder à la notification de la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire à exercer si nécessaire la faculté d'opposer un sursis à statuer, selon les formes et conditions édictées à l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme,

DECIDE de solliciter l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme, pour qu'une compensation financière soit allouée à la commune afin de compenser en partie les frais matériels et d'études engagés,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif d'aides aux communes pour la réalisation d'études d'urbanisme auprès du département du Val d'Oise en procédant en parallèle au démarrage anticipé desdites études,

17) Cession des parcelles AS 299-300-302 sises 21, 23 et 25 rue Alphonse Provost à la SEMIDOR - N° DEL-2018-061

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Député Maire à procéder à la cession des parcelles AS 299-as300 et as 302 au prix de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (398.000 €),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette cession

18) Acquisition par voie d'expropriation des parcelles AM2, AM4 et AM5, AM6, AM7, AM8 et AM43 demande d'ouverture d'une enquête préalable conjointe à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire - N° DEL-2018-062

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la réalisation d'un nouvel accès sur l'avenue Jean Rostand pour la desserte de la future zone d'activités et l'implantation d'un équipement public ou d'intérêt général, marqueur de l'entrée de ville,

AUTORISE l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles cadastrées AM 2, AM 4, AM 5, AM 6, AM 7, AM 8 et AM 43 sachant que les parcelles AM 4, 5 et 8 font l'objet d'emplacements réservés pour voie nouvelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire à la maîtrise foncière des terrains identifiés sur le document graphique ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un arrêté de déclaration d'utilité public du projet et un arrêté de cessibilité des parcelles auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

SOLLICITE l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette procédure,

19) Convention relative au transfert dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle AL 220 sise 40 avenue Jean Jaurès / angle rue des Fossettes - N° DEL-2018-063

Par 32 votes POUR et 1 vote CONTRE, le conseil municipal,

AUTORISE la rétrocession au profit de la commune d'une emprise de 8,5m² sur la parcelle AL 220 telle qu'elle figure sur le document graphique annexé à la présente délibération,

PRECISE que ce transfert s'effectuera par acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,

20) Rétrocession dans le domaine public communal d'une partie des espaces communs de l'opération dite « poiriers » (parcelle cadastrée at 123) - N° DEL-2018-064

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE la rétrocession au profit de la Commune de la, parcelle cadastrée AT 123 (Cf. document graphique annexé),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,

21) Servitude de passage de canalisations parcelle cadastrée AE 559 rue maxime Monard/lotissement les villas du parc - N° DEL-2018-065

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la servitude de passage de canalisation sur le lot cadastré AE 583 partie J (2 m²) et sur le lot cadastré AE 574 partie A (36m²).

22) Servitude de passage de canalisation parcelles cadastrées AS 619, AS 633, AS 640 (ex AS 606 ET AS 608) 23 rue Charles Péguy/lotissement le clos des pivoines - N° DEL-2018-066

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la servitude de passage de canalisation sur les parcelles cadastrées AS 619, AS 633 et AS 640 au 23 rue Charles Péguy / lotissement le clos des Pivoines.

23) Délégation de la maitrise d'ouvrage de la CAPV au profit de la commune de Domont pour la création et l'aménagement de la zone d'activités zone UI - N° DEL-2018-067

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE d'approuver par principe qu'il soit délégué à la Commune la maîtrise d'ouvrage relevant de la compétence de la CAPV dans le but de poursuivre la création et l'aménagement de la zone d'activités dont le terrain d'assiette est cadastré AM 14 – 15 – 16 – 17 – 19 - 20 et AC 241,

APPROUVE que la Commune engage les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'aménagement de ladite zone d'activités,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapport à cette délégation de maîtrise d'ouvrage,

PRECISE que :

- Le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage devra également faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la CAPV,
- La Commune engagera et mandatera les dépenses et encaissera les recettes liées à cette délégation de compétence.
- L'ensemble des modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage feront l'objet d'une convention écrite entre la CAPV et la Commune,

24) Approbation de la révision du Plan Départemental d'Itinéraire, De Promenades et de Randonnées (PDIPR) - 2017 - N° DEL-2018-068

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la révision du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (2017),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou acte relatif à ce dossier

25) Classes de découverte projets pédagogiques, artistiques ou culturels 2018 / 2019 grille des participations familiales - N° DEL-2018-069

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de participer au financement des projets pédagogiques, artistiques ou culturels des classes de CM 2 uniquement dans la limite des crédits alloués aux classes de découverte et pédagogiques et après validation de ces projets par l'inspection académique et la Ville

DECIDE de maintenir, pour l'année scolaire 2018 / 2019 les tranches de quotient familial et le barème des participations familiales appliqués lors de l'année scolaire 2017 / 2018

APPROUVE le barème des participations des familles selon le tableau joint

PRECISE que les dépenses relatives aux classes de découverte et aux projets pédagogiques 2018 / 2019 seront prévues au Budget Primitif 2019, Fonction 255 – article 6042

PRECISE que les recettes liées aux participations des familles aux classes de découverte et aux projets pédagogiques 2018 / 2019 seront inscrites au Budget Primitif 2019, Fonction 255 – article 7067

26) Service enfance règlement de fonctionnement accueils périscolaires – extrascolaires et restauration municipale - N° DEL-2018-070

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la mise à jour du règlement de fonctionnement du service Enfance ci-annexé

PRECISE que ce dernier sera diffusé auprès des parents qui devront attester en avoir pris connaissance et sera affiché dans les locaux municipaux affectés aux activités du service enfance ainsi que consultable sur le site internet de la Ville

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant

27) Projet éducatif « Enfance – Jeunesse » 2017-2020 – Accueils collectifs de mineurs (ACM) - N° DEL-2018-071

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le projet Educatif proposé pour la période 2017-2020 ci-annexé,

APPROUVE que ce dernier soit transmis au partenaire de la CAF,

PRECISE que ce dernier sera affiché dans les locaux municipaux affectés aux activités du service « Enfance-Jeunesse » et mis à disposition des personnes qui souhaitent le consulter,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant

28) Relais assistantes maternelles – Renouvellement de l'agrément « Caisse d'allocation familiale »- N° DEL-2018-072

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les conditions de renouvellement de l'agrément du « Relais Assistantes Maternelles » proposées dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale et notamment les objectifs présentés au cours de la présente séance pour la période 2018/ 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement ainsi que tous documents s'y rapportant

29) Convention entre la Commune et l'Atelier d'Images Domontois (AID) - N° DEL-2018-073

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention entre la Commune et l'AID et à tout document y afférent

RAPPELLE que l'AID s'engage, pour réaliser et exploiter ses photographies dans un lieu clos, à recueillir l'accord écrit et préalables des exposants (artistes, etc.) ainsi que des personnes photographiées (visiteurs, etc.)

RAPPELLE que l'AID autorise la Commune à utiliser gracieusement toutes les photographies, prises dans le cadre de la convention de partenariat mentionnée supra, pour une utilisation sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans durée de limitation, intégralement ou par extraits

30) Convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'organisation du marché de noël - N° DEL-2018-074

A l'unanimité, le conseil municipal,

FIXE le versement d'une redevance à la Commune par l'association du Comité des Fêtes, de 40 €uros nets par chalet de 3 x 2 mètres et 80 €uros nets par chalet de 6 x 2 mètres compte tenu des avantages procurés à l'occupant

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public établie entre la Commune de Domont et l'association du Comité des Fêtes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place et à signer, chaque année, une convention du même type avec l'association organisatrice du marché de noël

AUTORISE Monsieur le Maire à revaloriser, le cas échéant, la redevance du domaine public demandée par la Commune pour l'organisation de cet évènement par simple décision du Maire

31) Signature d'une convention avec la société Recyclivre pour la collecte des livres retirés des collections de la médiathèque Antoine de Saint Exupéry - N° DEL-2018-075

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la société RecycLivre pour la collecte des ouvrages retirés du catalogue de la médiathèque Antoine de saint-Exupéry :

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations,

32) Demande d'autorisation de vendre des ouvrages retirés des collections de la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry le samedi 29 septembre 2018 - N° DEL-2018-076

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver la vente de certains ouvrages retirés du catalogue de la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry :

APPROUVE la date du samedi 29 Septembre 2018 pour l'organisation de cette opération,

APPROUVE le tarif de 1 (un) € comme prix de ventes des ouvrages,

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à cette vente,

33) Adoption de la convention pluriannuelle d'adhésion au pack lecture publique communautaire 2018-2021 - N° DEL-2018-077

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à adopter la convention pluriannuelle d'adhésion au pack lecture publique communautaire 2018-2020

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à cette convention,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018 est levée à 21h29.

VILLE DE DOMONT 95330 REPUBLIQUE FRANÇAISE

Frédéric HOURDIN
Maire de Domont

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr